

Ministère de l'Intérieur - Délégation à la sécurité routière (DSR)

Système d'information national des fourrières en automobiles (SI Fourrières)

Le SI Fourrières, lauréat du fonds de transformation de l'action publique en novembre 2018, met en œuvre le nouveau cadre juridique applicable aux fourrières en automobiles.

Les gardiens de fourrières, les autorités de fourrière (Etat et collectivités territoriales) et les agents prescrivant les mises en fourrière (gendarmes et policiers nationaux, agents de police municipale) sont les principaux utilisateurs du SI Fourrières.

Le SI Fourrières est :

- obligatoire pour le traitement des procédures pour lesquelles l'État est autorité de fourrière ;
- facultatif pour celles gérées par les collectivités territoriales qui peuvent adhérer volontairement et gratuitement au dispositif.

I.- Fonctionnalités

Un système d'information, placé sous la responsabilité du ministre de l'intérieur qui comprend :

○ un module de gestion pour assurer un suivi en temps réel de la procédure. Ce module vise notamment à mettre en place des fonctionnalités de nature à faciliter le suivi des véhicules en fourrières et à réduire les délais de garde des véhicules abandonnés. Il permet :

- de classer automatiquement les véhicules sur la base des informations de la fiche décrivant l'état du véhicule et de celles du système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- d'envisager la réalisation des notifications de mise en fourrière par un service central ;
- de constater de manière automatisée l'abandon des véhicules, de prévoir une mainlevée implicite pour les véhicules abandonnés et de générer automatiquement les documents nécessaires à leur aliénation ou à leur destruction.

○ un module de dématérialisation des procédures mises en œuvre en bord de route par les policiers et gendarmes nationaux et par les policiers municipaux ;

○ un téléservice de demande d'autorisation de sortie de fourrière pour permettre, à moyen terme, aux usagers de réaliser cette démarche en ligne sans avoir à se déplacer.

Des centaines de milliers d'actes de procédures seront ainsi gérés automatiquement par le SI Fourrières sans action de la part des différents acteurs qui pourront assurer un suivi de la procédure via les tableaux de bord proposés par le SI fourrières ainsi que via des systèmes d'alerte.

II.- Calendrier de déploiement

